

AFFAIRE N° 21. - Contrat d'honoraires à passer avec Monsieur BOSSU, architecte, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 120 logements au lieu dit Commune PRIMA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec Monsieur BOSSU, architecte, un contrat d'honoraires pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 120 logements au lieu dit "COMMUNE PRIMA".

Les honoraires de Monsieur BOSSU sont inscrits au chapitre 909 -- article 230 du budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Monsieur TOMI s'étant retiré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Affiché  
Saint-Louis le 19 novembre 1970  
Pour le Maire  
Le Secrétaire Général  
Mme: M. Desbats  
Sous copie certifiée conforme  
\* Le Directeur des Affaires Financières  
Ch. Veysseau.